

CQP N°092-2014 03 20 – Ouvrier de protection risques naturels

Référentiel d'activités

ACTIVITES PRINCIPALES	COMPETENCES, APTITUDES, CONNAISSANCES MOBILISEES	
Participer à la mise en place des éléments de sécurité en début de chantier et veiller à leur maintien tout au long de sa réalisation.	C1 1.1	Installer la signalisation et/ou le balisage de chantier conforme aux schémas fournis par la hiérarchie.
	C2 1.2	Appliquer les consignes de sécurité transmises par la hiérarchie et/ou les intervenants externes.
	C3 1.3	Identifier les différents documents nécessaires et/ou obligatoires ainsi que les acteurs de la sécurité/prévention du chantier.
	C4 1.4	Equiper et maintenir les Equipements de Protection Collective (EPC) en toutes circonstances.
Lever et déplacer une charge en sécurité (outils, matériaux et matériels nécessaires à la réalisation du chantier).	C5 2.1	Utiliser les principaux engins et accessoires de levage, en fonction de leurs capacités, conditions et limites d'utilisation.
	C6 2.2	Préparer une charge en fonction du mode de levage/transport et de sa destination.
	C7 2.3	Envoyer et réceptionner une charge.
	C8 2.4	Intégrer les spécificités et risques des travaux aériens.
Préparer le terrain dans la perspective de la réalisation des ouvrages.	C9 3.1	Déterminer le système de purge le plus approprié (outils main ou mécanique).
	C10 3.2	Purger en assurant la sécurité individuelle et collective.
	C11 3.3	Utiliser une tronçonneuse, débroussailleuse, broyeur, et leurs accessoires en sécurité.
Préparer le forage.	C12 4.1	Décrire le fonctionnement et les capacités des principales machines de forage.
	C13 4.2	Décrire la fonction, le fonctionnement et les capacités de la chaîne de forage.
	C14 4.3	Préparer et équiper sa machine en l'équipant des agrès et accessoires adaptés au forage à réaliser.
	C15 4.4	Choisir l'outil de forage et son train de tiges.
Positionner l'atelier de forage suivant la configuration du terrain.	C16 5.1	Anticiper le cheminement ainsi que les amarrages à utiliser ou à mettre en place suivant le plan de forage et/ou l'implantation définis.
	C17 5.2	Réaliser et contrôler les amarrages pour déplacer sa machine en veillant en permanence à la sécurité de l'équipe.
	C18 5.3	Positionner et orienter le guide de forage selon les prescriptions de l'encadrement.
	C19 5.4	Fixer et stabiliser sa machine afin d'optimiser la bonne réaction du terrain.
Forer suivant les consignes du chef de chantier.	C20 6.1	Optimiser le fonctionnement de la foreuse.
	C21 6.2	Adapter les équipements de forage
Equiper et injecter le trou de	C22 7.1	Equiper les armatures d'ancrages et les mettre en place selon les consignes.

forage suivant les consignes données par la hiérarchie.	C23 7.2	Décrire la fonction, le fonctionnement et les capacités des matériels d'injection.
	C24 7.3	Préparer et maintenir l'atelier d'injection.
	C25 7.4	Fabriquer le coulis au dosage prescrit (C/E) et l'injecter.
ACTIVITES PRINCIPALES	COMPETENCES, APTITUDES, CONNAISSANCES MOBILISEES	
Contrôler et enregistrer un forage à l'avancement et son scellement.	C26 8.1	Apprécier la nature et la morphologie du terrain à forer
	C27 8.2	Renseigner par ancrage les fiches de forage et d'injection
	C28 8.3	Pratiquer les contrôles préalables sur les coulis ; prélever, stocker, et identifier les éprouvettes.
Installer des ouvrages de protection contre les risques naturels.	C29 9.1	Préparer les matériels et matériaux nécessaires à la tâche à exécuter en fonction du type d'ouvrage et du mode d'approvisionnement sur site.
	C30 9.2	Assembler les éléments constituant tout ou partie d'un ouvrage.
	C31 9.3	Réaliser de petits ouvrages béton.
Assurer la maintenance de niveau 1 de ses équipements et outils. (au sens de la norme NFX 60 000)	C32 10.1	Effectuer régulièrement les nettoyages, contrôles et mises à niveau des dispositifs de lubrification.
	C33 10.2	Anticiper les besoins en matériels et accessoires utiles à un entretien ou dépannage courant au poste de travail.
	C34 10.3	Pré-diagnostiquer les pannes courantes afin de faciliter l'intervention d'un technicien ou expert.
Communiquer et rendre compte de son activité.	C35 11.1	Communiquer de façon régulière avec sa hiérarchie et lui rendre compte verbalement de l'avancement des tâches confiées.
	C36 11.2	En cas d'anomalie, de dysfonctionnement ou de danger, alerter sa hiérarchie et/ou les personnes concernées.
Respecter les règles HSEQ (Hygiène, Sécurité, Qualité, Environnement) propres au chantier, définies par l'entreprise.	C37 12.1	Appliquer le niveau d'exigence Hygiène, Sécurité, Qualité, Environnement demandé par l'entreprise.
	C38 12.2	Adapter sa méthode, sa posture et son comportement dans les différentes phases de travail potentiellement pénibles.